## MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE ARRONDISSEMENT : Mende CANTON : Aumont-Aubrac Envoyé en préfecture le 21/03/2017 Reçu en préfecture le 21/03/2017

Affiché le

ID: 048-214800914-20170220-11\_2017-DE

## Nombre

de conseillers en exercice 7
de présents 7
de votants 7

Nº 11/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/02/2017

## **OBJET: INDEMNITE DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée municipale informe le Conseil Municipal que suite à des modifications intervenues au niveau des indemnités élus, il convient de prendre une nouvelle délibération fixant les indemnités des élus. Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du maire à 17 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour Monsieur le Maire et une indemnité de 25 % de l'indemnité du maire pour monsieur BRUN Roger, premier adjoint

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- valide le versement d'une indemnité mensuelle de 17% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour Monsieur le Maire
- valide le versement d'une indemnité mensuelle de 25 % de l'indemnité du maire pour Monsieur BRUN Roger 1<sup>er</sup> adjoint.
- . Fixe comme date de début de paiement le 01/02/2017.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 20/02/2017

Le Maire

